

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE WALLON DU PATRIMOINE CARLO DI ANTONIO

L'UNESCO reconnaît les 4 sites miniers majeurs de WALLONIE comme patrimoine mondial

Le Ministre wallon du Patrimoine Carlo DI ANTONIO se réjouit de l'inscription, par l'UNESCO, des 4 sites miniers majeurs de Wallonie sur la Liste du Patrimoine mondial.

Pour Carlo DI ANTONIO, « cette inscription constitue une véritable reconnaissance de l'histoire, de la diversité et de la richesse des sites miniers majeurs de Wallonie et du patrimoine minier wallon en général ».

Le Grand-Hornu, Bois-du-Luc, le Bois du Cazier et Blegny-Mine figurent dès à présent aux côtés des autres biens wallons déjà inscrits sur cette prestigieuse Liste : les ascenseurs du Canal du Centre, les beffrois wallons, la cathédrale Notre-Dame de Tournai et les minières néolithiques de Spiennes.

La décision du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO, actuellement réuni à Saint-Pétersbourg dans le cadre de sa 36^e session, est tombée ce dimanche matin.

Cette reconnaissance est le fruit d'un travail de collaboration constructive par les acteurs évoluant sur les quatre sites miniers en synergie avec la Wallonie. Elle n'est cependant qu'une étape dans la mission de conservation et de mise en valeur des sites miniers !

Le Ministre Carlo DI ANTONIO voit dans cette inscription une extraordinaire opportunité pour le développement patrimonial et touristique en Wallonie.

LE SENS DE L'INSCRIPTION

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection énoncés par l'UNESCO.

Les critères rencontrés par l'ensemble composé par les quatre sites sont les critères II « Témoin d'un échange d'influences » et IV « Exemple éminent d'une ou de période(s) significative(s) de l'histoire humaine ».

Les quatre sites condensent en effet sur un espace réduit tous les aspects du patrimoine minier, qu'il soit technique, paysager, mémoriel, social ou architectural, et se complètent mutuellement. Ensemble, ils représentent un lieu de confluence culturelle qui a assimilé des apports (échanges de technologies, migrations d'hommes, transfert d'idées et circulation des savoir-faire) d'origines très diverses et qui a exercé une influence considérable dans l'Europe et dans le monde.

Les sites illustrent à eux quatre les flux migratoires intenses qu'ont connus les charbonnages wallons : Flamands, Polonais, Ukrainiens, Italiens, Espagnols, Marocains, Turcs, etc. 12 nationalités ont été recensées parmi les 262 victimes de la catastrophe du Bois du Cazier.

Exploitant le « terrain houiller » situé entre le Nord-Pas de Calais et le Bassin d'Aix-la-Chapelle, les quatre sites couvrent la même tranche chronologique (du début du XIXe à la fin du XXe siècle).

L'ensemble constitue également un microcosme de la Révolution industrielle. Les différentes étapes de l'évolution technologique et sociale sont toutes représentées. Si les sites de Blegny et du Bois du Cazier forment le couple « travail », les sites du Grand-Hornu et de Bois-du-Luc forment le couple « social » illustrant à travers l'architecture les relations de pouvoir et l'organisation sociale avec la concrétisation de « villages ouvriers » placés sous l'égide du paternalisme.

Tous les aspects des techniques des houillères sont représentés sur les quatre sites illustrant ainsi l'itinéraire d'un savoir-faire qui a forgé à la Wallonie une renommée mondiale. Ce sont aussi les conditions de travail particulièrement âpres et dangereuses qui sont rendues tangibles au travers des quatre sites et en particulier au Bois du Cazier, lieu de la catastrophe du 8 août 1956.

Les sites, par la qualité, la diversité, la singularité et la richesse de leurs composantes, répondent également aux niveaux d'intégrité et d'authenticité requis par le Comité du patrimoine mondial.

COLLABORATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Cette inscription en série va conduire au développement et à l'enrichissement des liens qui existaient déjà entre les quatre sites.

Ils pourront également nouer des relations avec d'autres sites du patrimoine industriel, déjà inscrits sur la Liste. Les quatre sites miniers wallons se situent dans la continuité de complexes industriels de la première moitié du 19e siècle, dont l'ensemble paysager de Blaenavon (Pays de Galles), inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2000. D'autres sites tels Zollverein (Ruhr), inscrit depuis 2001, appartiennent à une époque plus tardive.

Les quatre sites miniers wallons illustrent de manière exemplaire l'expérience de la Révolution industrielle en Europe continentale ainsi que ses conséquences qui ont façonné nos sociétés actuelles.

CONTACT PRESSE

Marie MINET

0479/888.475